

Accident mortel à Ngouoni

Le maire écroué à Yene pour homicide involontaire

SCOM
Libreville/Gabon

L'édile de Ngouoni, Prosper Ndjaye, qui ne pouvait justifier d'un permis de conduire au moment des faits, se serait non seulement rendu auteur de surcharge d'un véhicule de petit gabarit, mais aussi de conduite en état d'ébriété. Toutes ces différentes infractions lui ont ouvert les portes du pénitencier de Yene, en fin de semaine dernière.



Photo : D.R.

L'automobile a effectué plusieurs tonneaux avant d'atterrir dans un ravin.



Photo : D.R.

L'état du véhicule après l'embarquée. Les traces de sang sur le sol en disent long sur les dégâts causés par l'accident.

UN terrible accident de la circulation s'est produit, le vendredi 5 janvier, à Ngouoni, le chef-lieu du département de la Lekabillewolo, dans le Haut-Ogooué. Un véhicule surchargé, conduit par le premier magistrat de la ville, Prosper Ndjaye, a effectué une embarquée qui a coûté la vie à deux personnes: le capitaine de gendarmerie à la retraite Albert Opra, et dame Marie-Joséphine Ayembe. Mis aux arrêts par les élé-

ments de la brigade de Ngouoni, puis déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, une semaine plus tard, après avoir subi des soins dans un hôpital, l'édile a été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Yene en attendant son jugement. Le véhicule impliqué dans l'accident, de marque Kya, appartient à la mairie et est affecté à la collecte des ordures. Le jour du

drame, l'officier d'état-civil a la mauvaise idée, malgré le fait qu'il ne possède pas de permis de conduire, de se mettre au volant de cette voiture. Avec lui, plusieurs autres passagers. Trop, en tout cas. Car pour un véhicule censé prendre 9 personnes, le transporteur de petit gabarit se retrouve avec 19 occupants! Direction : Bongoville, où la délégation doit prendre part à des obsèques. Parvenu à la hauteur de la dénivellation jouxtant le

cimetière municipal, sur une ligne pourtant droite, le maire perd subitement le contrôle de l'automobile. Il s'ensuit une embarquée, au cours de laquelle le Kya effectue des tonneaux, avant de terminer sa course au fond d'un ravin. L'un des passagers, le capitaine de gendarmerie à la retraite Albert Opra, succombera sur-le-champ à ses blessures. **LE SUSPECT ÉCROUÉ MALGRÉ LES PRESSIONS POUR ÉTOUFFER L'AF-**

FAIRE• Puis, les secours se mobilisent pour transporter la vingtaine d'accidentés au Centre hospitalier régional Amissa Bongo de Franceville. Parmi les blessés, se trouve l'édile lui-même, qui s'en sort avec une clavicule brisée. Le mardi 9 janvier, soit quatre jours après le drame, trois autres blessés, jugés graves, sont évacués par train sur Libreville, en vue de subir des soins dans des structures plus adaptées. C'est

au cours de cette opération d'évacuation sanitaire que Marie-Joséphine Ayembe rend l'âme à son tour. « La surcharge du véhicule est pour beaucoup dans cet accident, d'autant plus que le poids des passagers assis à l'arrière a sans doute fait slalomer l'engin lancé à toute vitesse. Il faut aussi dénoncer l'état d'ivresse dans lequel était l'édile », fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ). Au sortir de ses soins, Ndjaye a été interpellé par les pandores. En dépit des fortes pressions exercées sur la direction des enquêtes pour étouffer l'affaire, le suspect a été présenté devant le parquet de Franceville, le vendredi 12 janvier. Après audition par un juge d'instruction, il a été écroué à la prison centrale pour homicide involontaire. Aux dernières nouvelles, quatre accidentés seraient toujours en observation à l'hôpital, deux à Franceville et autant à Libreville.

Découverte macabre à Port-Gentil

Un corps sans vie au lycée André Raponda Walker

CNE
Port-Gentil

LE corps sans vie d'une jeune femme a été découvert, le jeudi 11 janvier dernier, dans un bosquet situé à l'intérieur du lycée et collège André Raponda Walker de Port-Gentil. Vu l'état de putréfaction très avancé de la dépouille, la victime n'a pu être identifiée. Les agents des pompes funèbres, dépêchés sur le lieu de la découverte macabre, ont

immédiatement procédé à l'enlèvement du macchabée, puis à son ensevelissement. Selon l'intendant du lycée et collègue André Raponda Walker, c'est un élève qui a fait l'effroyable découverte, alors qu'il se trouvait dans la petite brousse située au sein de l'établissement pour faire miction. Saisis, les services compétents sont arrivés sur les lieux pour le constat d'usage. Selon les premiers éléments de l'enquête, la victime serait une jeune femme d'une trentaine



Photo : Christelle Nisame

Le corps de la victime gisant dans un bosquet à l'intérieur du lycée Raponda Walker.

d'années. Elle pourrait d'être tuée, puis abandonnée par ses bourreaux à

l'endroit où son corps a été trouvé. **VIGILANCE ET PRUDENCE**• En raison des rumeurs folles qui ont couru par la suite, l'intendant du lycée et collègue Raponda Walker a dû se fendre d'un communiqué, par voie de presse, pour rassurer les parents d'élèves sur le fait que la victime n'était pas une élève de son établissement. Des questions taraudent, toutefois, les esprits. Qui était cette dame? Comment les malfaiteurs ont-ils fait pour l'entraîner à l'intérieur du lycée et collègue

André Raponda Walker, quant on sait que les portails de cet établissement scolaire sont toujours fermés? Il y a lieu de rappeler que c'est le troisième corps sans vie découvert en l'espace de quelques jours seulement dans la capitale économique, après celui d'une déséquilibrée mentale au quartier Le champ, dans le deuxième arrondissement, et celui de la compatriote violée et brûlée dans une maison inhabitée au quartier Izouwa, dans le quatrième arrondissement.

Lutte contre le trafic des trophées d'espèces protégées à Tchibanga

Le mécanicien était également trafiquant

AEE
Libreville/Gabon

BENJAMIN Bancé, Burkinabé de 43 ans, exerçant à Tchibanga comme mécanicien automobile, serait-il à la tête d'un vaste réseau de trafic d'ivoire? Il est en tout cas soupçonné de mener cette activité illégale, discrètement, dans son garage. Aussi, a-t-il fait l'objet d'une interpellation le 04 janvier dernier. Selon une source proche du dossier, Bancé ferait dans le trafic d'ivoire depuis longtemps. La même source affirme que tous les trophées d'espèces protégées transiteraient dans son garage. Il serait épaulé dans sa basse besogne par



Photo : AEE

Benjamin Bancé, le mécanicien, a été interpellé à son domicile...

deux Gabonais : Rodrigue Mihindou et Jean-Félix Mouity. Le premier agirait comme vendeur des produits en question, le se-

cond comme braconnier, chargé de la battue des éléphants et autres animaux interdits à la chasse. Mis au courant, les Offi-



Photo : AEE

... avec ces défenses d'éléphant.

ciers de police judiciaire (OPJ), avec l'appui de la direction provinciale des Eaux et Forêts et de l'ONG Conservation Justice, ont

décidé un jour d'aller enquêter nuitamment au domicile du garagiste. A leur arrivée sur les lieux, les OPJ ont effectivement trouvé,

exposés sur le sol, plusieurs trophées d'espèces intégralement protégées. Benjamin Bancé, surpris par cette visite inattendue, n'aura d'autre choix que de coopérer avec les agents, livrant le nom de Rodrigue Mihindou. Il expliquera que les ivoires et autres peaux de bêtes achetées chez ce dernier, sont écoulées par ses soins au marché noir à Libreville. Présentés devant le parquet de Tchibanga au terme de l'enquête préliminaire, le mécanicien burkinabé et ses deux complices présumés ont, après audition par un juge d'instruction, été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale. En attendant leur jugement.